



INFOS ADZRP n° 7 – AOÛT 2011

COPIE du courrier adressé le 23/08/11 aux élus du département (députée et sénateurs), au président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale.

.....

Madame, Monsieur

L'annonce de la mise en place d'un PPRT sur la commune de Donges, les réponses dilatoires formulées par les représentants de l'Etat ou les responsables des industries pétrolières à l'occasion de différentes rencontres, le manque de transparence des différentes institutions concernées par le PPRT ont conduit les Dongeoises et Dongeois à constituer « l'Association Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT. »

Jusqu'à ce jour, malgré les nombreuses nuisances supportées par les riverains (bruits, odeurs, transport de matières dangereuses sur l'axe principal de la ville de Donges...), la cohabitation industriels-habitants existait mais restait très fragile. Avec la loi « Bachelot » (références), c'est un sentiment de colère qui anime les Dongeoises et les Dongeois.

Si chacun a parfaitement compris les objectifs des PPRT – limiter notamment l'exposition aux risques de la population afin de résorber les situations difficiles héritées du passé dont elle n'est pas responsable-, les riverains restent fermement opposés à toute participation financière visant la transformation de leur habitat qui serait imposée par le PPRT. Ils considèrent qu'il revient à l'industriel de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les risques à la source.

Les riverains retraités, salariés, employés des usines de proximité, le plus souvent de milieu modeste, ont acquis leur patrimoine unique après toute une vie d'efforts financiers. Cette nouvelle approche de la sécurité les obligerait à financer des protections pour des risques dont ils n'ont pas la maîtrise. Très nombreux sont ceux qui devraient s'endetter au regard des coûts des travaux à réaliser.

Cette injustice est d'autant plus insupportable que la notion « d'économiquement acceptable » permet à l'industriel de maîtriser ses coûts de travaux suite aux Etudes de Dangers dont il a été le seul maître-d'œuvre.

En aucune façon, les riverains n'acceptent d'assumer les décisions prises antérieurement soit par l'Etat et ses représentants, soit par les municipalités en permettant à l'industriel de s'agrandir et de s'approcher inexorablement des zones urbanisées.

Ils rappellent aussi, qu'au regard des nuisances constatées quotidiennement, leurs biens se trouvent déjà fortement dévalorisés.

Enfin, ils considèrent que les travaux importants imposés pour « renforcer » le bâti ne les protègent aucunement lorsqu'ils sont en dehors de leur domicile. C'est aussi pour cette raison qu'ils exigent la réduction des risques à la source.

Elu(e) au suffrage universel par les Français, vous avez notamment la charge de faire valoir ce que nous considérons être nos droits.

C'est pourquoi, nous vous demandons, en tant qu'électeurs, de les porter au niveau des ministères concernés et demander dans le cadre des instances nationales dans lesquelles vous êtes élu(e) la révision de la loi « Bachelot » pour que l'équité soit rétablie.

Nous souhaitons pouvoir vous rencontrer dans les plus rapides délais et connaître votre appréciation sur ce dossier.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre détermination.

Le président
Stéphane BODINIER

Le vice Président
Nicolas REDSAND